

**Commune de Saint-Germain-du-Pinel**  
**Plan Local d'Urbanisme**  
 PLAN DU BOURG

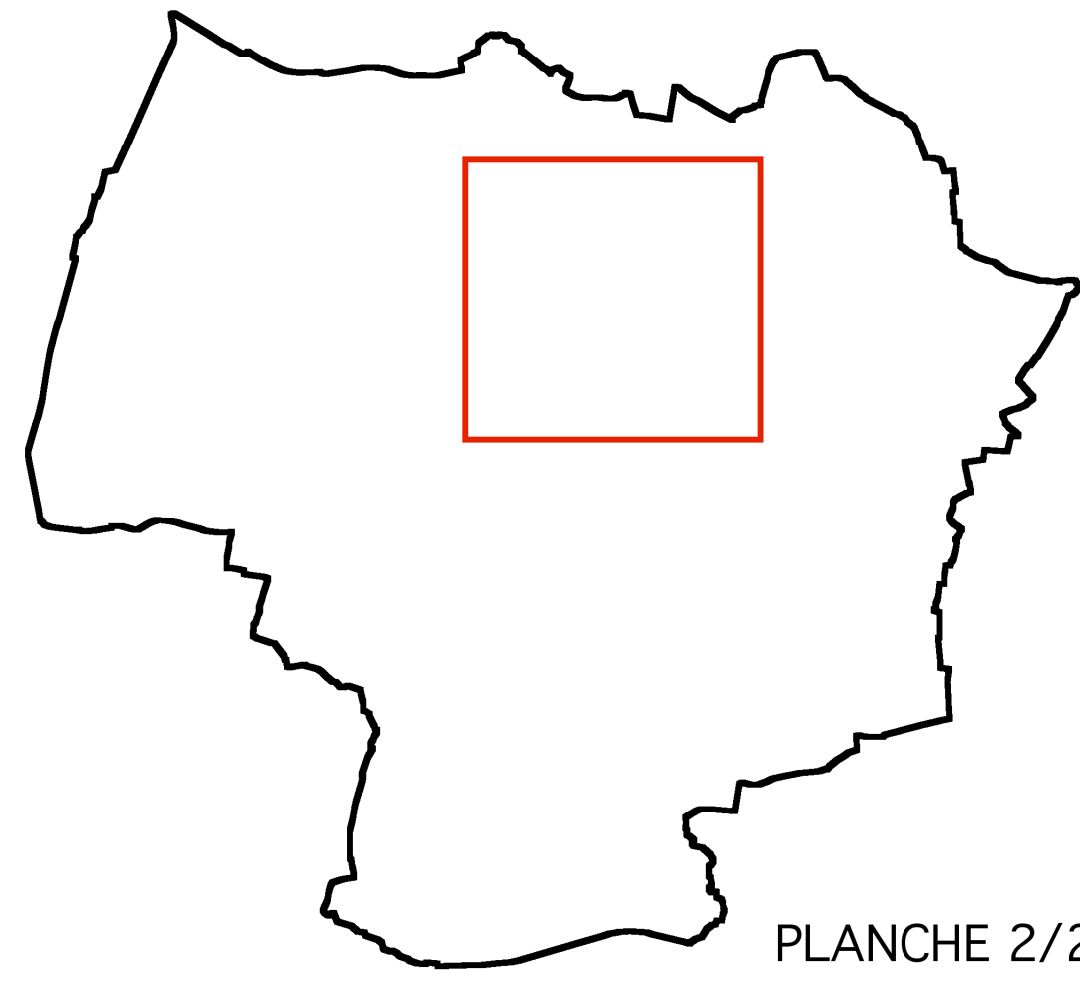



PLANCHE 2/2

Echelle : 1/ 1500

P.L.U. prescrit le ..... Plan modifié par délibération du Conseil Municipal du .....  
 Projet de P.L.U. arrêté le ..... Plan mis à jour par arrêté du .....  
 P.L.U. approuvé le .....

**Bernard Kaleski**  
 architecte D.P.L.G.  
 urbaniste O.P.O.U.  
 11 rue Alfred de Musset  
 35 000 Fougères  
 Tel/Fax : 02 99 94 38 34

**Commune de Saint Germain-du-Pinel**  
 Mairie  
 1 rue de la Mairie - 35 370  
 Tel : 02 99 96 63 94



**LEGENDE**

Référence au plan	NATURE
---	Limite communale
---	Limite de zone ou de secteur
"NA"	Zone ou secteur
1	Emplacement Réservé : n°_ d'opération (voir tableau ci-contre)
▬▬▬▬▬▬	Rideaux boisés à protéger ou à créer en application de l'article L. 123.1 alinéa 7. du code de l'urbanisme
▬▬▬▬▬▬	EBC : Rideaux boisés à protéger ou à créer
▬▬▬▬▬▬	EBC : Espaces boisés classés, à créer ou à conserver
●●●●●	PDIPR
▬▬▬▬▬▬	Réseau hydrographique (se reporter Pièce n°5 Annexe 2 inventaire des Zones Humides)
▬▬▬▬▬▬	Zone humide (se reporter Pièce n°5 Annexe 2 inventaire des Zones Humides)
▬▬▬▬▬▬	Bassins (se reporter Pièce n°5 Annexe 2 inventaire des Zones Humides)
▬▬▬▬▬▬	Espace non constructible
○	Bâti construit récemment (ces informations sont transmises à titre indicatives, elles seront retirées des plans "d'approbation")

**EMPLACEMENT RESERVEE**

n° réf au plan	Nature	Superficie	Bénéficiaire
01	Placette et accès de zone	1 130 m <sup>2</sup>	Commune
02	Extension du cimetière, parking et aménagement des abords	4 190 m <sup>2</sup>	Commune
03	Elargissement du trottoir	365 m <sup>2</sup>	Commune
04	Accès et voirie	1 110 m <sup>2</sup>	Commune
05	Chemin piétonnier et cyclable	660 m <sup>2</sup>	Commune

**SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE**

(Pour plus de détails, se reporter Pièce n°5 - Annexe 1, SUP)

Ref PLU	Symbole	Légende	Désignation	Bénéficiaire OU SERVICE A CONSULTER
AC1	○		Servitude de protection des monuments historique	S.D.A.P.
I4	↔		Réseau HTA de distribution Réseau HTB transport 400 Kv Domloup Les Quintes	DDP/BCDEE RTE ZA LA SALLE VERTE 1, RUE AMPERE 29556 QUIMPER CEDEX 02

**AUTRES SERVITUDES**

n° réf au plan	Nature
98.99m	Lagune et distance minimale d'implantation des habitations
▬▬▬▬▬▬	Voie existante ou projetée avec marge de recul (de part et d'autre de l'axe de la voie - voir tableau ci-contre : marge de recul)
▬▬▬▬▬▬	L 111-1-4 : voie existante ou projetée avec marge de recul, concerne RD 178 (de part et d'autre de l'axe de la voie)
▬▬▬▬▬▬	Couloir sonore
▲	Site archéologique et n°d'EA 1 (voir Annexe Pièce n°5 - Annexe n°5 : Site Archéologique)

Numéros de voie	Classement	Marge de Recul à partir de l'axe de la voie hors agglomération	
		Usage d'habitation	Autres usages
RD111	1 <sup>er</sup> catégorie	Zone non aedificandi de 100 m de part et d'autres de la voie	Zone non aedificandi de 100 m de part et d'autres de la voie
	2 <sup>ème</sup> catégorie	Zone non aedificandi de 50 m de part et d'autres de la voie	Zone non aedificandi de 25 m de part et d'autres de la voie
	3 <sup>ème</sup> catégorie	Zone non aedificandi de 25 m de part et d'autres de la voie	Zone non aedificandi de 10 m de part et d'autres de la voie
RD37	5 <sup>ème</sup> catégorie	Zone non aedificandi de 25 m de part et d'autres de la voie	Zone non aedificandi de 25 m de part et d'autres de la voie



**Commune de Saint-Germain-du-Pinel**  
**Plan Local d'Urbanisme**  
 PLAN GENERAL

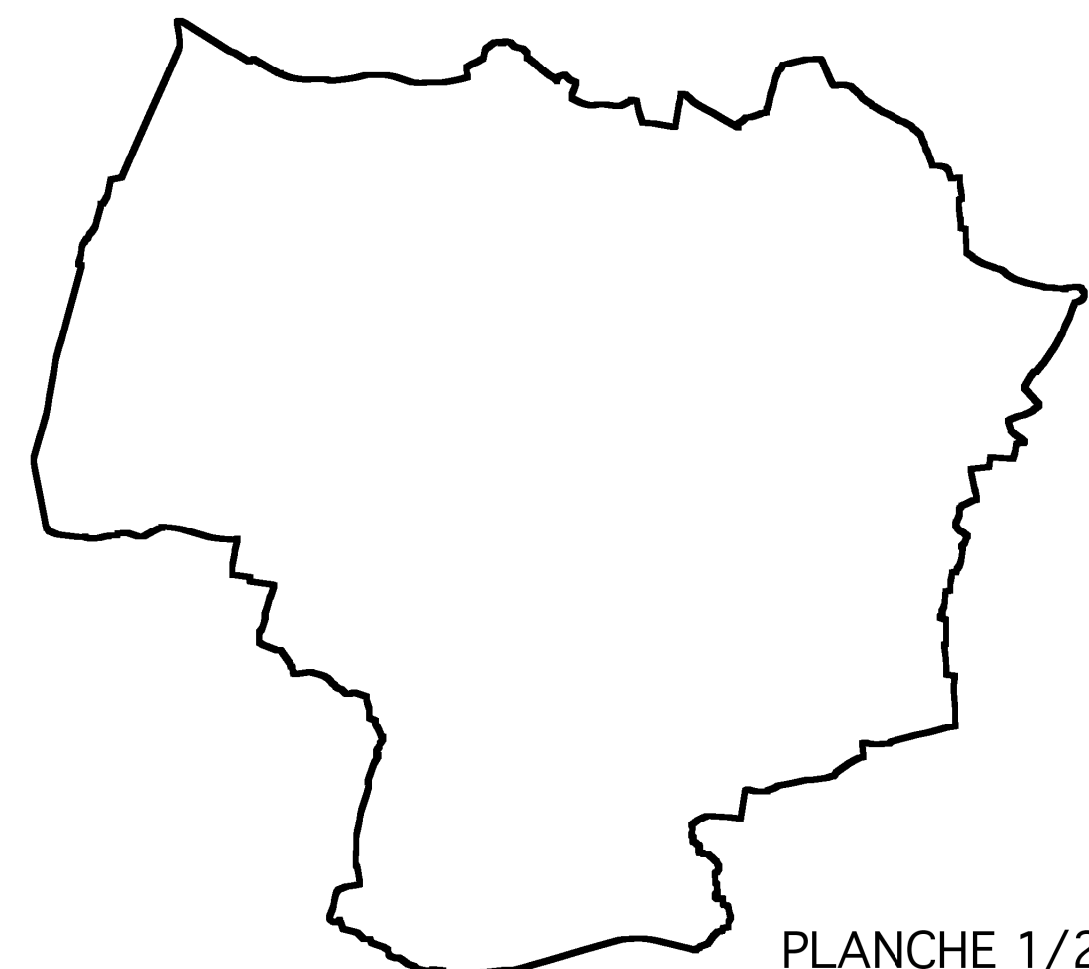



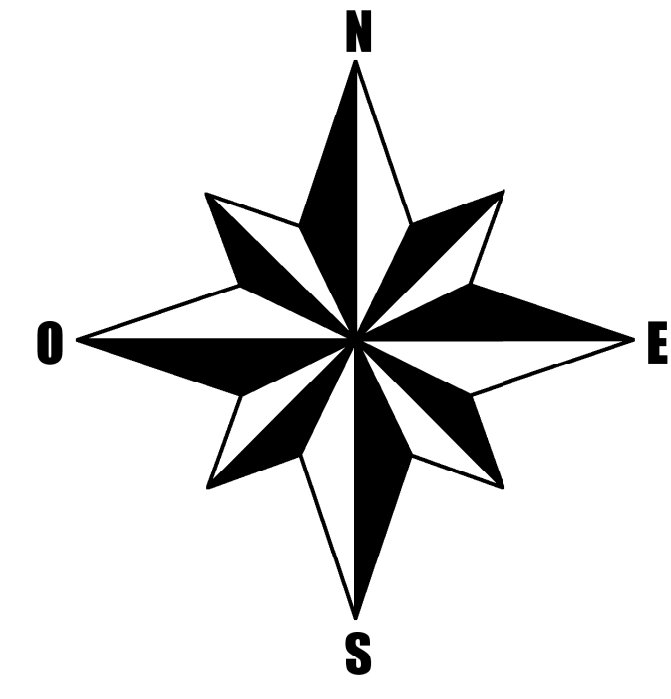
PLANCHE 1/2

Echelle : 1/ 5000

P.L.U. prescrit le .....  
 Projet de P.L.U. arrêté le .....  
 P.L.U. approuvé le .....

**Bernard Kaleski**  
 architecte D.P.L.G.  
 urbaniste O.P.O.U.  
 11 ne Alfred de Musset  
 35 000 Fougères  
 Tel/Fax : 02 99 96 63 94

Commune de Saint Germain-du-Pinel  
 Mairie  
 1 rue de la Mairie - 35 370  
 Tel : 02 99 96 63 94



**LEGENDE**

Référence au plan	NATURE
---	Limite communale
---	Limite de zone ou de secteur
"NA"	Zone ou secteur
1	Emplacement Réservé : n° d'opération (voir tableau ci-contre)
▬▬▬▬	Rideaux boisés à protéger ou à créer en application de l'article L 123.1 alinéa 7. du code de l'urbanisme
▬▬▬▬	EBC : Rideaux boisés à protéger ou à créer
▬▬▬▬	EBC : Espaces boisés classés, à créer ou à conserver
●●●●	PDIPR
▬▬▬▬	Réseau hydrographique (se reporter Pièce n°5 Annexe 2 inventaire des Zones Humides)
▬▬▬▬	Zone humide (se reporter Pièce n°5 Annexe 2 inventaire des Zones Humides)
▬▬▬▬	Bassins (se reporter Pièce n°5 Annexe 2 inventaire des Zones Humides)
▬▬▬▬	Espace non constructible
●	Bâti construit récemment (ces informations sont transmises à titre indicatives, elles seront retirées des plans "d'approbation")

**SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE**

(Pour plus de détails, se reporter Pièce n°5 - Annexe 1, SUP)

Ref PLU	Symbole	Légende	Désignation	Bénéficiaire OU SERVICE A CONSULTER
AC1	⊕	⊕	Servitude de protection des monuments historique	S.D.A.P.
I4	↔	↔	Réseau HTA de distribution Réseau HTB transport 400 Kv Dornpous Les Quintes	DOE/ROCEE RTE ZA LA SALLE VERTE 1, RUE AMPERE 29556 QUIMPER CEDEX 02

**EMPLACEMENT RESERVEE**

n° réf au plan	Nature	Superficie	Bénéficiaire
01	Placette et accès de zone	1 130 m <sup>2</sup>	Commune
02	Extension de cimetière, parking et aménagement des abords	4 190 m <sup>2</sup>	Commune
03	Elargissement du trottoir	365 m <sup>2</sup>	Commune
04	Accès et voirie	1 110 m <sup>2</sup>	Commune
05	Chemin piétonnier et cyclable	660 m <sup>2</sup>	Commune

**AUTRES SERVITUDES**

n° réf au plan	Nature
98,99m	Lagune et distance minimale d'implantation des habitations
▬▬▬▬	Voie existante ou projetée avec marge de recul (de part et d'autre de l'axe de la voie - voir tableau ci-contre - marge de recul)
▬▬▬▬	L 111-1-4 : voie existante ou projetée avec marge de recul, concerne RD 178 (de part et d'autre de l'axe de la voie)
▬▬▬▬	Couloir sonore
⚠	Site archéologique et n°d'EA 1 (voir Annexe Pièce n°5 - Annexe n°5 : Site Archéologique)

Numéros de voie	Classement	Marge de Recul à partir de l'axe de la voie hors agglomération	
		Usage d'habitation	Autres usages
RD111	1 <sup>ère</sup> catégorie	Zone non aedificandi de 100 m de part et d'autres de la voie	Zone non aedificandi de 100 m de part et d'autres de la voie
	2 <sup>ème</sup> catégorie	Zone non aedificandi de 50 m de part et d'autres de la voie	Zone non aedificandi de 25 m de part et d'autres de la voie
	3 <sup>ème</sup> catégorie	Zone non aedificandi de 25 m de part et d'autres de la voie	Zone non aedificandi de 25 m de part et d'autres de la voie
RD37	5 <sup>ème</sup> catégorie	Zone non aedificandi de 25 m de part et d'autres de la voie	Zone non aedificandi de 25 m de part et d'autres de la voie

